



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

Présents : MM DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNATS :

Contrôle des feuilles de matchs.

D2 : Match no 23609138 CONFLUENT 2 – CASTILLONNES 2 du 04.11.2021 FORFAIT. La Commission enregistre le forfait de CASTILLONNES. CONFLUENT 3 buts, 3 points – CASTILLONNES 0 but, moins un point.

D4 Poule A : Match no 23930689 ST SERNIN – DAUSSE du 20.11.2021 à 21h00, ce match est reculé au dimanche 21.11.2021 à 15h00 sur le terrain de ST SERNIN avec l'accord des deux clubs.

D4 Poule B : Match no 2393022 MONFLANQUIN – U.S.P.F du 21.11.2021, ce match est reculé à 15h00 ce même jour, le terrain de MONFLANQUIN étant libre pour 15h00, accord des deux équipes.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le président
José ROMERO